



**BF AUDIT**  
PARTENAIRES  
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- COMMISSARIAT AUX COMPTES
- AUDIT CONTRACTUEL
- AUDIT ACQUISITION/CESSION

**FEDERATION REGIONALE  
DES CHASSEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes**  
*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

10 impasse Saint Exupéry  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

ACQUISITION  
CONSEIL  
AUDIT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 30/06/2023



A l'attention de l'Assemblée Générale de la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'Auvergne-Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'Article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'Article L.441-14 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire, le 15 janvier 2024

**Le Commissaire aux comptes**  
BF AUDIT PARTENAIRES  
Louis Noël LORANDON

Actif		Au 30/06/2023			Au 30/06/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	34 937	34 937		1 729
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	34 937	34 937		1 729	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat.out.industriels	236 960	219 450	17 509	45 288
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	236 960	219 450	17 509	45 288		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	800		800	800	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 040		1 040	1 040	
TOTAL	1 840		1 840	1 840		
Total I		273 737	254 387	19 349	48 858	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	25 147		25 147	11 613
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 476 038		1 476 038	1 387 658
	TOTAL	1 501 186		1 501 186	1 399 272	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	89 532		89 532	142 834	
	Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	9 966		9 966	5 238	
Total II		1 600 685		1 600 685	1 547 345	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecarts de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 874 423	254 387	1 620 035	1 596 203	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	165 804	97 518
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	54 108	68 285
	Situation nette (sous-total)	219 912	165 804
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	76 111	70 659
	Provisions réglementées		
	Total I	296 023	236 463
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	44 518	325 525
	Total II	44 518	325 525
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	23 446	26 588
	Total III	23 446	26 588
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 056	89 715
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	43 601	37 567
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 071 389	880 343
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 000		
	Total IV	1 256 047	1 007 626
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 620 035	1 596 203
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	64 817	42 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	26 186	17 986
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	304 487	552 108
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 374	213 043	
Utilisations des fonds dédiés	244 380	248 308	
Autres produits	1	17 154	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>646 247</b>	<b>1 090 601</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	319 101	334 742
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 498	1 310
	Salaires et traitements	196 778	342 976
	Charges sociales	85 157	73 232
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 337	50 887
	Dotations aux provisions		2 615
	Reports en fonds dédiés	3 905	223 729
	Autres charges	690	14 564
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>667 471</b>	<b>1 044 059</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-21 223</b>	<b>46 541</b>

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	44	168
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>44</b>	<b>168</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		320
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		<b>320</b>
2. Résultat financier (III-IV)		44	-151
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-21 178	46 390
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 499 70 868	25 397
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>75 368</b>	<b>25 397</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81	3 502
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>81</b>	<b>3 502</b>
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		75 286	21 895
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		721 660	1 116 167
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		667 552	1 047 881
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>54 108</b>	<b>68 285</b>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

ASS FRC AUVERGNE RHONE-ALPES

# Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 30/06/2023





## Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.2	<b>Error! Bookmark not defined.</b>	
2.3	Fonds propres	8
2.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	9
2.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	10
2.4.1	Provisions	10
2.4.2	Fonds dédiés	11
2.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
2.6	Autres informations	15





# 1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.





## 2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Pas d'information particulière à signaler.

### 2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels site internet : 1 à 3 ans
- Matériel et outillage : 1 à 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et mobilier : 1 à 5 ans





### 2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	34 937	-	-	-	34 937
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	171 643	28 990	-	-	200 633
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	27 202	-	-	-	27 202
	Mat bur., informatique, mobilier	8 285	839	-	-	9 125
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total III		207 131	29 830	-	-	236 960
Immobilisations financières	Participations	800	-	-	-	800
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	1 040	-	-	-	1 040
Total IV		1 840	-	-	-	1 840
Total général		243 908	29 830	-	-	273 737



## 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	33 208	1 729	-	34 937
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	128 532	56 762	-	184 955
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	27 202	-	-	27 202
	Mat bur., informatique, mobilier	6 108	1 186	-	7 294
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	161 842	57 948	-	219 450
	<b>Total général</b>	<b>195 049</b>	<b>59 677</b>	<b>-</b>	<b>254 387</b>

## 2.2 Produits à recevoir





<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
Factures à établir	25 148
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	342
Divers	196 692
Divers dossiers biodiversité	1 279 004
<b>TOTAL</b>	<b>1 501 186</b>





## 2.3 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.





### 2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	97 519	68 286	-	-	-	-	-	165 804
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	-	-	-	-		-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	68 286	-14 177	-	-	-	-	-	54 108
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	70 659			5 452		-		76 111
Provisions réglementées	-			-		-		-
<b>TOTAL</b>	<b>236 464</b>	<b>54 108</b>	<b>-</b>	<b>5 452</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>296 024</b>



## 2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 2.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	26 588		3 142	23 446
Provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>	<b>26 588</b>		<b>3 142</b>	<b>23 446</b>

#### 2.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	23 446		23 446
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Les indemnités de départ en retraite ont fait l'objet d'une évaluation au 30 juin 2023.

Cette étude a eu pour base le personnel présent à cette date et embauché de façon indéterminée. Les paramètres techniques retenus sont les suivants :

- table de mortalité : TG05
- taux d'actualisation : 3.80 %
- méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- étendue de l'étude : ICF/IL
- convention collective : personnels des structures associatives cynégétiques

La dette actuarielle de l'association est de 23 446 euros.

Cette dette s'est traduite dans les comptes de l'association par une reprise de provision d'un montant de 3 142 euros.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.



## 2.4.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

**Un tableau de suivi des fonds dédiés est joint en fin d'annexe.**





## 2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	25 148		
	Autres	1 476 038		
Charges constatées d'avance		9 967		
<b>TOTAL</b>		<b>1 511 153</b>		

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTE		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		139 056			
Dettes fiscales et sociales		43 602			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		1 071 389			
Produits constatés d'avance		2 000			

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



TOTAL	1 256 047
-------	-----------

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	







## 2.6 Autres informations

Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL		5



SUJVI DES FONDS DEDIES

PROJETS	SUBVENTION INITIALE		UTILISATION		19400 SOLDE		Correction OP		19400 après		UTILISATION		19400		UTILISATION		Unité	Requ 70 %	Crédence	A recevoir ou reverser	PERCU EN 2021	ECART	Régul 19400 par compte 687.50	Solde compte 19400
	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020								
INFRA	18123.01	804.07	17318.93	13373.08	4345.87	4345.87			4345.87								13777.15	12466.11	5416.91	1091.04	1091.04	0.00	4345.87	0.00
ENRFF	46100.00	1709.56	44390.44	25382.56	19007.88	19007.88			19007.88								2709.12	32170.00	13810.00	-5177.88	-2734.18	-2441.70	16544.18	0.00
PAULY	20000.25	896.39	19103.86	7691.77	11412.09	11412.09			11412.09								146.49	16000.19	6000.00	8087.29	6000.00	1087.19	1087.19	0.00
SATVA1 BECASSE 219	10000.00	614.52	9385.48	4871.48	4513.99	4513.99			4513.99								3000.00	0.00	3399.87	3399.87	0.00	3399.87	0.00	
LAGO	13801.28	17627.42	13801.28	99506.79	19809.17	19809.17			19809.17								17880.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ICE	13861.00	47026.48	7569.17	52190.18	18114.18	18114.18			18114.18								0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PPP LTNX	64677.20	51386.88	106064.08	10837.04	55.78	55.78			55.78								1807.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MAIF																	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	419822.25	136760.50	283062.45	114116.84	64663.97	-18144.45			46387.13	3000.00	43387.13	2411.67												0.00

Projets en partenariat FRC seux

PROJETS	FRC seux		LMI FRC seux		19400		Correction		19400		UTILISATION		19400		UTILISATION		Unité	Requ 70 %	Crédence	A recevoir ou reverser	PERCU EN 2021	ECART	Régul 19400 par compte 681	Solde compte 19400
	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020								
LAGO	10987.20	58.62	10988.88	91713.91	1788.56	1788.56			1788.56								91813.91	76788.23	3299.23	15015.69	15015.69	3.73	1787.23	0.00
ICE	60070.00	29048.26	31021.74	15124.15	3508.41	3508.41			3508.41								84371.81	43466.00	18210.00	18210.00	22700.51	-4890.52	0.00	0.00
PPP LTNX	1978.00	0	1978.00	170.34	1807.64	1807.64			1807.64								170.34	3384.60	591.40	-1214.24	0.00	11.21	1818.86	0.00
MAIF	0	0	0	0	0	0			0								0	0	0	0	0	0	0	0.00
	172445	29146.88	141198.62	171009.43	16184.73	3202.41			16184.73															0.00

correction 871800/194000

PROJETS	SUBVENTION INITIALE		UTILISATION		194100 SOLDE		Correction OP		194100 après		UTILISATION		194100		UTILISATION		Unité	Requ 70 %	Crédence	A recevoir ou reverser	Solde			
	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021									
PATRY 502	46339.00		46339.00		46339.00	20194.31	25934.88		24349.60								1609.28	44741.72	12447.10	13905.90	12396.62	1609.28	0.00	
BECASSE 501	37408.00	14036.56	41344.56		41344.56	40799.32	25912.12		16607.20								3477.46	55215.54	40182.10	17210.90	13141.44	1477.46	0.00	
LAGO 418	12602.29	17003.57	10897.83	1242.83	111240.14	111240.14	0.00		0.00								0.00	12402.78	84219.35	37800.83	37800.83	0.00	0.00	
ICE 462	114974.20	59249.54	55646.64	20947.11	24677.83	21290.28			21290.28								13187.09	0.00	0.00	0.00	37800.83	0.00	0.00	
PPP LTNX	2148.30	180.44	1978.66		1978.66				1978.66								143.16	1815.50	512.80	1643.81	704.49	-1131.01	1815.50	0.00
MAIF 562	13225.28	188.64	13136.64	-6642.10	6915.22	50906.46			44726.46								0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	47206.18	30545.13	186247.29	54333.18	109111.03	245305.40			38428.61	23174.41														7322.24

Projets en partenariat FRC seux

PROJETS	FRC seux		LMI FRC seux		194100		Correction		194100		UTILISATION		194100		UTILISATION		Unité	Requ 70 %	Crédence	A recevoir ou reverser	Solde			
	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021	2019/2021									
ICE 463	54800.00	20922.43	34877.57	21280.26	11197.09	41792.91			41792.91								13187.09	54800.00	41792.91	16434.00	16434.00	0.00	0.00	
MAIF 563	83204.00	188.64	83125.36	90906.46	14724.86	50779.14			50779.14								13187.09	14724.86	4507.80	19711.20	4964.34	14724.86	0.00	
	138044	20811.13	97904.77	30370.72	25915.93				25915.93															14724.86

22047.10

PROJETS	SUBVENTION INITIALE		UTILISATION		194100 SOLDE		Correction OP		194100		UTILISATION		194100		UTILISATION		Unité	Requ 70 %	Crédence	A recevoir ou reverser	Solde			
	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022	2021/2022									
LTNX 704	2144.50		2144.50	0	340.79	140.79			2007.31								1441.81	704.49	-139.02	2007.31	0.00	0.00	0.00	
PVB 68	27735.00	9106.86	18628.14	9106.86	892.08	892.08			1801.94								9703.06	19414.50	-132.56	9703.06	0.00	0.00	0.00	
ICE 117	219704.41	24286.03	1727.99	24286.03	1271.39	1271.39			15570.44								37892.81	7671.18	7671.18	0.00	0.00	0.00	0.00	
MAIF 766	71560.43	14648.44	56911.95	14648.44	56471.95	10004.00			71560.43								0.00	50592.30	21448.13	21448.13	21448.13	0.00	0.00	
LAGO 848	107448.81	341.89	106446.99	341.89	95651.49	95651.49			95651.49								75038.24	31236.68	21861.18	10144.50	0.00	0.00	0.00	
VIA FAUNA B13	41489.00	5617.27	37891.73	17633.73	3186.65	3186.65			43489.00								10418.30	10400.70	10400.70	0.00	0.00	0.00	0.00	
PPA LTNX PHASE 1 B31	648.45		0	0	151.71	151.71			496.73								496.73	194.54	-302.20	496.73	0.00	0.00	0.00	
	118300.54	54032.53	223788.20		201976.13	175009.89			224781.80															224781.80

